

## PARC EOLIEN DE LA MARCHE BOISEE

Département : Deux-Sèvres (79)

Commune : AUBIGNE

# Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce N°3B : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



Version consolidée : JUIN 2022

**Maître d'ouvrage**

Aubigné Energie

**Assistant Maître d'ouvrage**

JP Energie Environnement

**Assembleur**

NCA Environnement

**Contact :**

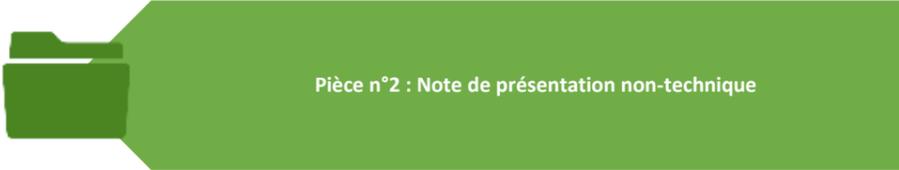
<b>Société</b>	
<b>Personne référente :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Contact :</b>	Tel fixe :
	Tel mobile :
	E-mail :



**Théo BOUCKAERT**  
Chef de projets éoliens  
1 rue Célestin Freinet  
44200 NANTES  
  
02.14.99.11.32  
  
06.37.91.83.43  
  
theo.bouckaert@jpee.fr



Pièce n°1 : Description du projet



Pièce n°2 : Note de présentation non-technique



Pièce n°3A-B-C-D : Justificatifs fonciers - Capacités techniques et financières  
- Garanties financières - Avis de remise en état



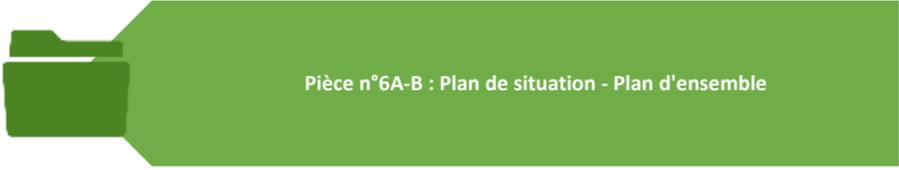
Pièce n°4A-B : Résumé non technique de l'étude d'impact - Etude d'impact  
sur l'environnement et Annexes



Pièce n°4C-D-E-F : Etude Ecologique - Etude Acoustique - Etude Paysagère -  
Dossier de demande de dérogation espèces protégées



Pièce n°5A-B : Résumé non technique de l'étude de dangers - Etude de  
dangers



Pièce n°6A-B : Plan de situation - Plan d'ensemble

**Avril 2021**  
Modifié en juin 2022

# PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MARCHE BOISEE

**Commune d'Aubigné (79)**

Dossier de demande d'autorisation environnementale  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## Pièce 3B : Capacités techniques et financières



Energies renouvelables



Hydraulique urbaine  
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture  
Environnement



Photographie panoramique de l'aire d'étude, NCA Environnement, 7 décembre 2020

<b>FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT</b>		
<b>Coordonnées du commanditaire</b>	JP Energie Environnement 12, rue Martin Luther King 14 280 SAINT-CONTEST	
<b>Bureau d'études</b>	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS</b>		
Version	Date	Désignation
0	15/04/2021	Création du document
1	23/04/2021	Rapport final
1.1	15/04/2022	Reprises en phase d'instruction
1.2	14/06/2022	Reprises en phase d'instruction
2	21/06/2022	Version finale après reprises en phase d'instruction

**Enregistrement des versions :**

Versions < 1 versions de travail  
 Version 1 version du document déposé  
 Versions > 1 modifications ultérieures du document

## AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien de la commune d'Aubigné (79) est constitué de 6 volumes distincts, se découpant en 17 pièces, afin de faciliter sa lecture :

- **Pièce 0** : Sommaire
- **Pièce 1** : Description du projet
- **Pièce 2** : Note de présentation non technique
- **Pièce 3A** : Justificatifs fonciers
- **Pièce 3B : Capacités techniques et financières**
- **Pièce 3C** : Garanties financières
- **Pièce 3D** : Avis de remise en état
  
- **Pièce 4A** : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- **Pièce 4B** : Étude d'impact sur l'environnement
- **Pièce 4B** : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- **Pièce 4C** : Etude écologique
- **Pièce 4D** : Etude acoustique
- **Pièce 4E** : Etude paysagère
- **Pièce 4F** : Dossier de demande de dérogation espèces protégées
  
- **Pièce 5A** : Résumé non technique de l'étude de dangers
- **Pièce 5B** : Étude de dangers et ses annexes
  
- **Pièce 6A** : Plan de situation
- **Pièce 6B** : Plan d'ensemble

La présente pièce (3b) du DDAE présente les capacités techniques et financières du projet de parc éolien sur la commune d'Aubigné en Deux-Sèvres (79).

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION</b> .....	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE</b> .....	<b>9</b>
I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE .....	10
I. 1. Le pétitionnaire : AUBIGNE ENERGIE .....	10
I. 2. La société de développement JPEE .....	10
<b>CHAPITRE 2 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES</b> .....	<b>13</b>
I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	14
II. CAPACITES TECHNIQUES DE JPEE .....	14
II. 1. Moyens humains et matériels de la société JPEE.....	14
II. 2. Développement des projets éoliens .....	14
II. 3. Construction des projets éoliens.....	14
II. 4. Exploitation et maintenance.....	15
II. 5. Choix des prestataires et sous-traitants .....	15
II. 6. Tâches clés de l'exploitation et de la maintenance du parc .....	15
II. 7. Démantèlement des parcs éoliens.....	16
III. CAPACITES FINANCIERES DE JPEE .....	17
III. 1. Montant financier d'un projet de parc éolien .....	17
III. 2. Eléments financiers de JPEE du Groupe NASS.....	17
III. 3. Description du montage financier du parc éolien de La Marche Boisée .....	17
III. 4. Plan d'affaire prévisionnel du parc éolien de La Marche Boisée .....	18
III. 5. Assurance.....	18
<b>ANNEXES</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXE 1 : EXTRAITS KBIS DE LA SAS AUBIGNE ENERGIE</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXE 2 : LETTRE D'ENGAGEMENT DE PAIEMENT</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 3 : LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA SOCIETE MERE</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXE 4 : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE NASS</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE 5 : LETTRE D'INTERET DE LA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE</b> .....	<b>33</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Illustration de l'actionariat de la société de projet AUBIGNE ENERGIE .....	10
Figure 2 : Les différentes phases du projet maîtrisées par la société JPEE .....	10
Figure 3 : Carte des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques en production et en construction en 2021 .....	11
Figure 4 : Classement des principaux exploitants.....	12

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Référence administrative de AUBIGNE ÉNERGIE .....	10
Tableau 2 : Parcs éoliens de JPEE en exploitation et en construction en 2021.....	11
Tableau 3 : Prestataires externes auteurs de la demande d'autorisation environnementale du parc de La Marche Boisée .....	14
Tableau 4 : Exemple de financement : Le Moulin d'Emanville .....	17
Tableau 5 : Business plan / plan d'affaire simplifié du projet éolien de La Marche Boisée .....	19

## LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION

**AUBIGNE ENERGIE**  
12 rue Martin Luther King  
14280 SAINT CONTEST

Interlocuteur  
Théo BOUCKAERT  
Tel : 06 37 91 83 43  
Email : theo.bouckaert@jppee.fr

Monsieur Emmanuel AUBRY  
Préfet des Deux-Sèvres  
Préfecture des Deux-Sèvres  
BP 70000 79099  
4, rue du Guesclin  
79000 NIORT

Nantes, le 18 mai 2022

**Objet** : Lettre de demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien sur la commune d'Aubigné (79110) par la société Aubigné Energie

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n° 2017-81 du 26 janvier 2017 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'Autorisation Environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du Code de l'Environnement,

Je soussigné, M. Mathieu BONNET, de nationalité française, agissant en vertu d'un pouvoir délivré le 20 septembre 2020 par M. Xavier NASS Directeur Général de la société NASS EXPANSION, Présidente de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, elle-même Présidente de la société AUBIGNE ENERGIE, dont le siège social est 12 rue Martin Luther King – 14 280 SAINT CONTEST, dûment habilité aux fins des présentes,

ai l'honneur de solliciter une Autorisation Environnementale pour le parc éolien de La Marche Boisée, constitué de 3 aérogénérateurs de puissance unitaire maximale de 4,8 MW, de 1 aérogénérateur d'une puissance unitaire maximale de 3,6 MW et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune d'Aubigné (79110).

Raison Sociale de la Société	AUBIGNE ENERGIE
N° SIRET du siège social	893 716 001 00019 RCS Caen
N° SIRET Poste de livraison 1	893 716 001 00035 RCS Niort
N° SIRET Poste de livraison 2	893 716 001 00027 RCS Niort
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Site d'exploitation	AUBIGNE (79) – Terres Garreaud
Rubrique du classement ICPE	2980 – Section 1 (Autorisation, rayon d'affichage : 6 km)

Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 4 Hauteur totale maximale : 176,5 m et 171,5 m Hauteur maximale du mât (mât + nacelle) : 114,8 m et 110 m Puissance unitaire maximale : 4,8 MW et 3,6MW Puissance maximale totale installée : 18 MW

Vous trouverez ci-joint un dossier établi en application de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, en vue d'obtenir une Autorisation Environnementale pour le parc éolien de La Marche Boisée. Le contenu de ce dossier respecte les exigences du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement. Une échelle réduite au 1/2500 e au lieu de 1/200 est demandée pour le plan d'ensemble du projet.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile à la compréhension du dossier.

J'espère que vous donnerez une suite favorable à notre demande et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma plus haute considération.

Nantes, le 18/05/2022,

La société AUBIGNE ENERGIE,  
Représentée par son Président,  
La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT,  
Elle-même représentée par son Président,  
La société NASS EXPANSION,  
Elle-même représentée par M. Mathieu BONNET



## Chapitre 1 : Description de la demande

## I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

### I. 1. Le pétitionnaire : AUBIGNE ENERGIE

La société AUBIGNE ENERGIE est maître d'ouvrage du projet éolien de La Marche Boisée et demandeur de l'ensemble des autorisations administratives. Elle a été constituée pour améliorer l'articulation administrative, juridique et financière du parc éolien de La Marche Boisée. Cette structuration juridique est systématique au sein de la société JPEE. Ce type de structure permet de regrouper au sein d'une entité juridique dédiée les autorisations, les financements, les contrats spécifiques à ce projet, et ainsi :

- Permettre à la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) d'être associée à JPEE au sein au projet ;
- Accueillir d'éventuels nouveaux partenaires au capital du projet, notamment des particuliers dans le cadre d'un projet participatif. Il est en effet plus simple d'identifier à l'échelle des individus l'intérêt d'investir dans un projet qui les concerne, plutôt que d'investir dans JPEE qui porte également d'autres projets, sur d'autres territoires ;
- Mettre en place un régime de garanties adapté à la fois au financement bancaire (identification des contrats correspondant au projet) et au démantèlement (unité de temps et de lieu pour le suivi des garanties).

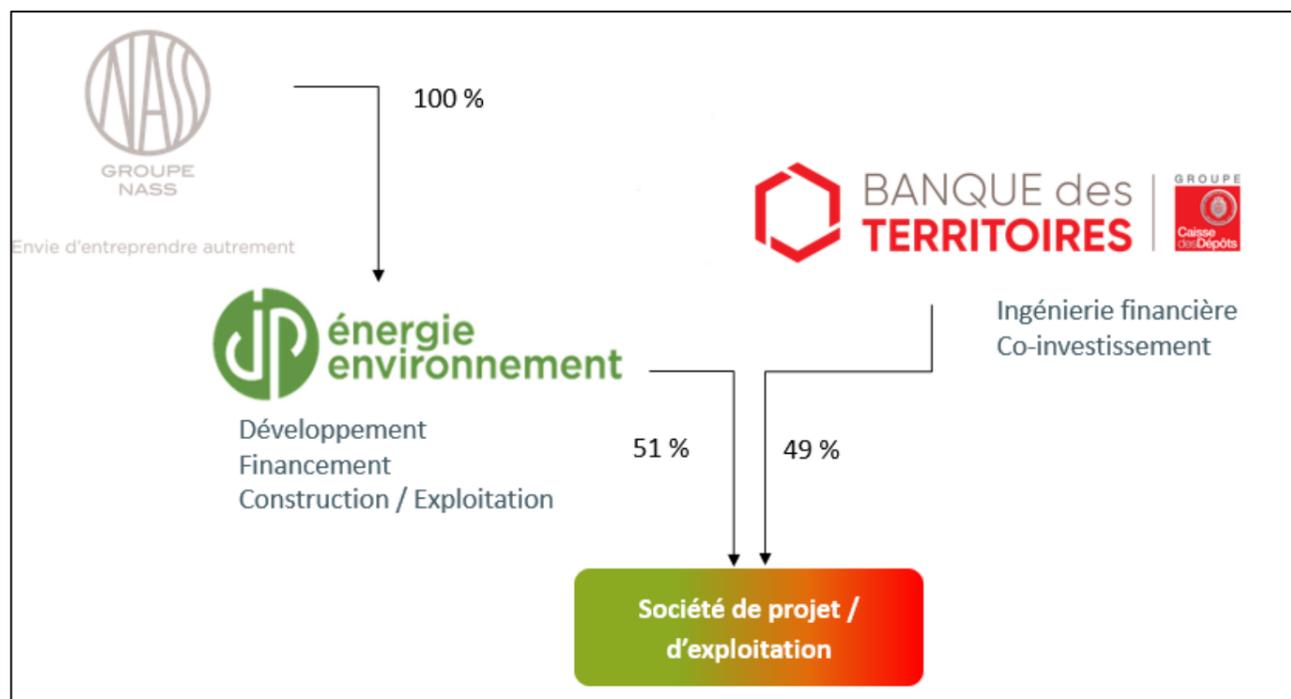


Figure 1 : Illustration de l'actionnariat de la société de projet AUBIGNE ENERGIE  
(Source : JPEe)

Le capital de la société de projet AUBIGNE ENERGIE est détenu à ce jour à hauteur de 100% par JPEE, elle-même détenue par la société holding du Groupe NASS : NASS EXPANSION. Lors du financement du projet, la Banque des Territoires aura la possibilité d'être actionnaire de AUBIGNE ENERGIE à hauteur de 49 % du capital. La construction et l'exploitation du parc éolien seront ensuite assurées par JPEE.

Tableau 1 : Référence administrative de AUBIGNE ENERGIE

(Source : JPEe)

Raison sociale	AUBIGNE ENERGIE
Nom du parc éolien	Parc éolien de La Marche Boisée
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Capital	1 000,00 Euros
Siège social	12 rue Martin Luther King – 14280 SAINT-CONTEST
Représenté par :	Son Président, la société <b>JP Energie Environnement</b> Elle-même représentée par son Président, la SAS <b>NASS EXPANSION</b> Elle-même représentée par son Directeur Général <b>Xavier NASS</b>
Catégorie d'activité	Energie renouvelable – Parc éolien
Secteur d'activité	Production d'électricité
N° SIRET siège social	893 716 001 00019 RCS Caen
N° SIRET installation (postes de livraison)	Terres Garreaud 1 SIRET : 893 716 001 00035 RCS Niort Terres Garreaud 2 SIRET : 893 716 001 00027 RCS Niort
Code NAF	3511Z
Coordonnées du site	Aubigné (79)
Dossier suivi par :	Théo BOUCKAERT – Chef de projet éolien – 02 14 99 11 32

Le demandeur est la société par action simplifiée à associé unique **AUBIGNE ENERGIE**, filiale à 100% de JPEe. Son **extrait Kbis** est présenté en **Annexe 1**.

### I. 2. La société de développement JPEE

La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPEE) est une société française indépendante, qui assure la maîtrise complète de ses projets. Productrice intégrée et reconnue d'électricité à partir de source renouvelable, JPEE maîtrise toutes les phases de création de ses projets éoliens, depuis le développement jusqu'à l'exploitation des parcs. Le suivi de production et l'exploitation des parcs éoliens sont assurés en propre par l'intermédiaire de la filiale JPEE Maintenance.

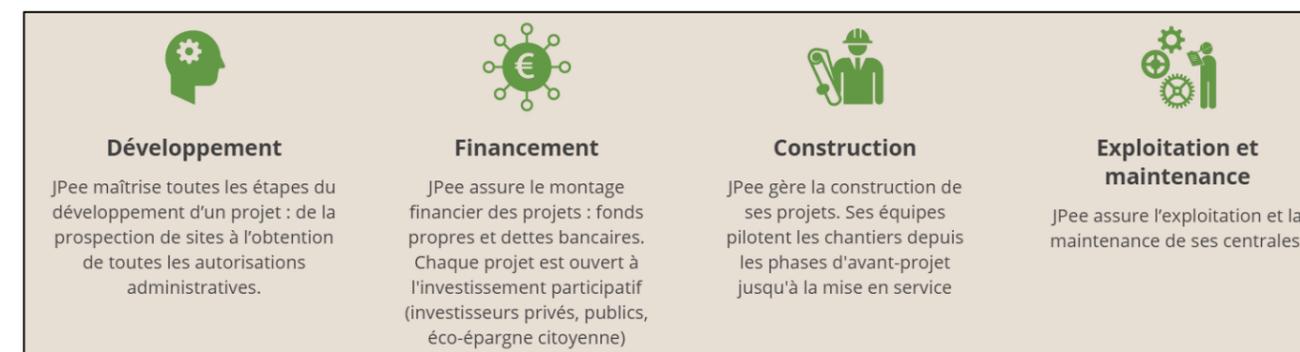


Figure 2 : Les différentes phases du projet maîtrisées par la société JPEE  
(Source : JPEe)

La société propose une approche partenariale dont la vocation est l'accompagnement du développement économique des territoires sur le long terme grâce aux énergies renouvelables. Cette approche se traduit par

l'investissement participatif, c'est-à-dire l'ouverture du capital des projets aux collectivités (Sociétés d'Economie Mixte, communes, communautés de communes) et aux investisseurs particuliers (investisseurs privés et riverains). JPEE a pour partenaire institutionnel la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) et rassemble également plus de 2 200 actionnaires particuliers qui ont investi directement au sein des sociétés d'exploitation.

Ainsi, les centrales de production d'électricité sont exploitées via des filiales qui regroupent des partenaires privés et publics et dans lesquelles la société JPEE est majoritaire.

En 2014, JPEE a initié un premier partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation du parc éolien du Moulin d'Emanville, situé en Eure-et-Loir. Composé de 17 éoliennes de 3 MW (52,2 MW) et d'un poste source privé, ce parc éolien est l'un des plus grands parcs de France raccordé sur le réseau haute tension RTE. La société d'exploitation (Beauce Energie) est détenue à hauteur de 60 % par JPEE, 30 % par la Caisse des Dépôts, et 10 % par des investisseurs privés.

Le partenariat entre JPEE et la Caisse des Dépôts a été élargi en 2018. La Banque des Territoires détient à ce jour 49 % des parcs éoliens et solaires en exploitation (puissance totale de 248 MW). JPEE conserve ainsi la majorité du capital et donc la gouvernance de son entreprise 100 % familiale. Ce partenariat lui permet de pérenniser sa trajectoire d'acteur indépendant et d'accélérer son développement. Cette prise de participation par la Banque des Territoires concerne également l'ensemble du portefeuille de projets en cours de développement (y compris Aubigné).

### I. 2. 1. Les chiffres clés

- 12 parcs éoliens en exploitation (75 éoliennes - 196 MW) et 2 parcs éoliens en construction (8 éoliennes – 25,8 MW) ;
- 76 centrales photovoltaïques en exploitation (70 MW) et 13 centrales solaires en construction (138,2MW) ;
- 230 000 foyers alimentés en électricité (hors chauffage) ;
- 1 600 MW de projets éoliens et solaires en développement.

### I. 2. 1. Les références de la société JPEE en éolien

Entreprise française et intégrée, la société JPEE regroupe environ soixante-dix employés intervenant sur l'ensemble des phases nécessaires au développement, à la construction et à l'exploitation des projets d'énergies renouvelables. Le siège social de JPEE est situé à Saint-Contest (Calvados). Pour être au plus près des projets être réactive, la société dispose d'agences à Paris, Nantes, Montpellier et Bordeaux. Elles regroupent Les équipes dédiées aux projets.

JPEE s'appuie sur une équipe expérimentée et engagée (chefs de projets, ingénieurs génie civil, électriciens, ingénieurs exploitation, financiers et juristes). Chaque projet est développé selon des critères de grande qualité technique et environnementale, afin qu'il puisse répondre aux attentes des citoyens, des collectivités et des investisseurs.

Au 1er juillet 2020, JPEE exploite 12 parcs éoliens et 76 centrales photovoltaïques. L'ensemble des installations de production représente une puissance de 267 MW. JPEE compte parmi les 20 premières sociétés françaises indépendantes dans le domaine des énergies renouvelables. L'objectif de JPEE est de doubler la puissance installée de ses unités de production d'ici à 5 ans.

La carte et le tableau ci-après localisent et listent les parcs éoliens en exploitation et en construction :

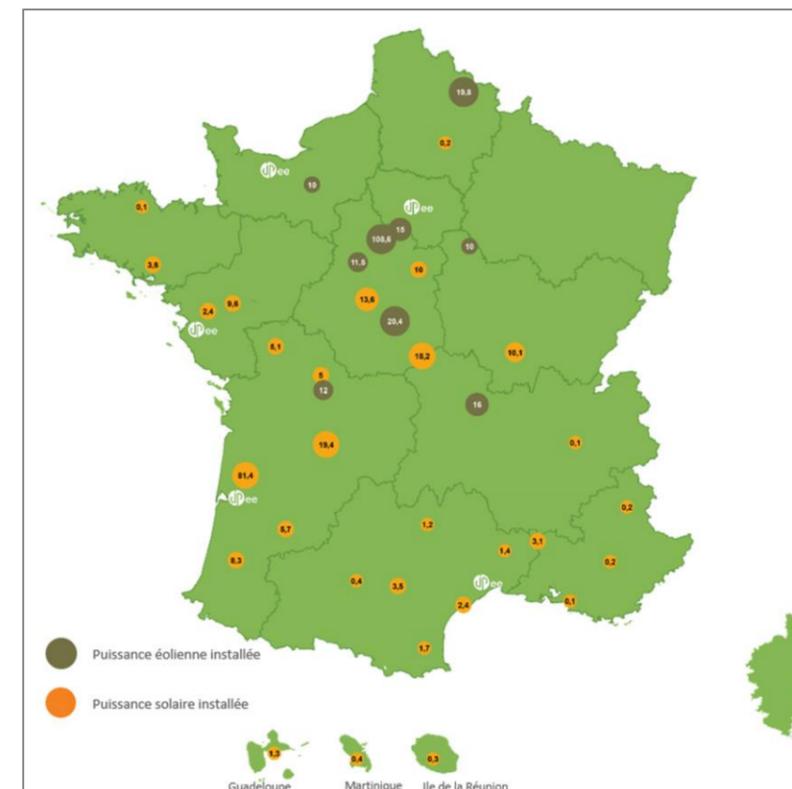


Figure 3 : Carte des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques en production et en construction en 2021

(Source : JPEE, 2021)

Tableau 2 : Parcs éoliens de JPEE en exploitation et en construction en 2021

(Source : JPEE, 2021)

	Nom du parc éolien	Département	Communes	Nb éoliennes	Puissance totale (mw)
<b>En service</b>	Moulin d'Emanville	28	Allonnes	17	52,2
	Moulin d'Emanville 2	28	Allonnes	2	6,6
	Boissy-la-Rivière	91	Boissy-la-Rivière	6	15
	Chaussée Brunehault	59	Haussey	6	19,8
	Chemin de la Ligue	03	Laprugne	8	16
	Les Penages	41	Moisy – Ozouer-le-Doyen	5	11,5
	Voie Blériot Ouest	28	Poinville - Santilly	5	11,5
	Pays d'Othe	89	Coulours	5	10
	Family	14	Livarot Pays d'Auge	5	10
	Champs Besnard	28	Santilly	4	10
	Hauts de Melleray	28	Janville - Oinville-Saint-Liphard	4	10
	Les Epinettes	28	Réclainville	2	4,4
<b>En construction</b>	Coulanges	18	Brinay	6	18
	Bois du Frou	28	Toury	4	14
	Croix de Chalais	86	Millac	4	12

JPe est classé parmi les 20 principaux exploitants en France en termes de MW installés.

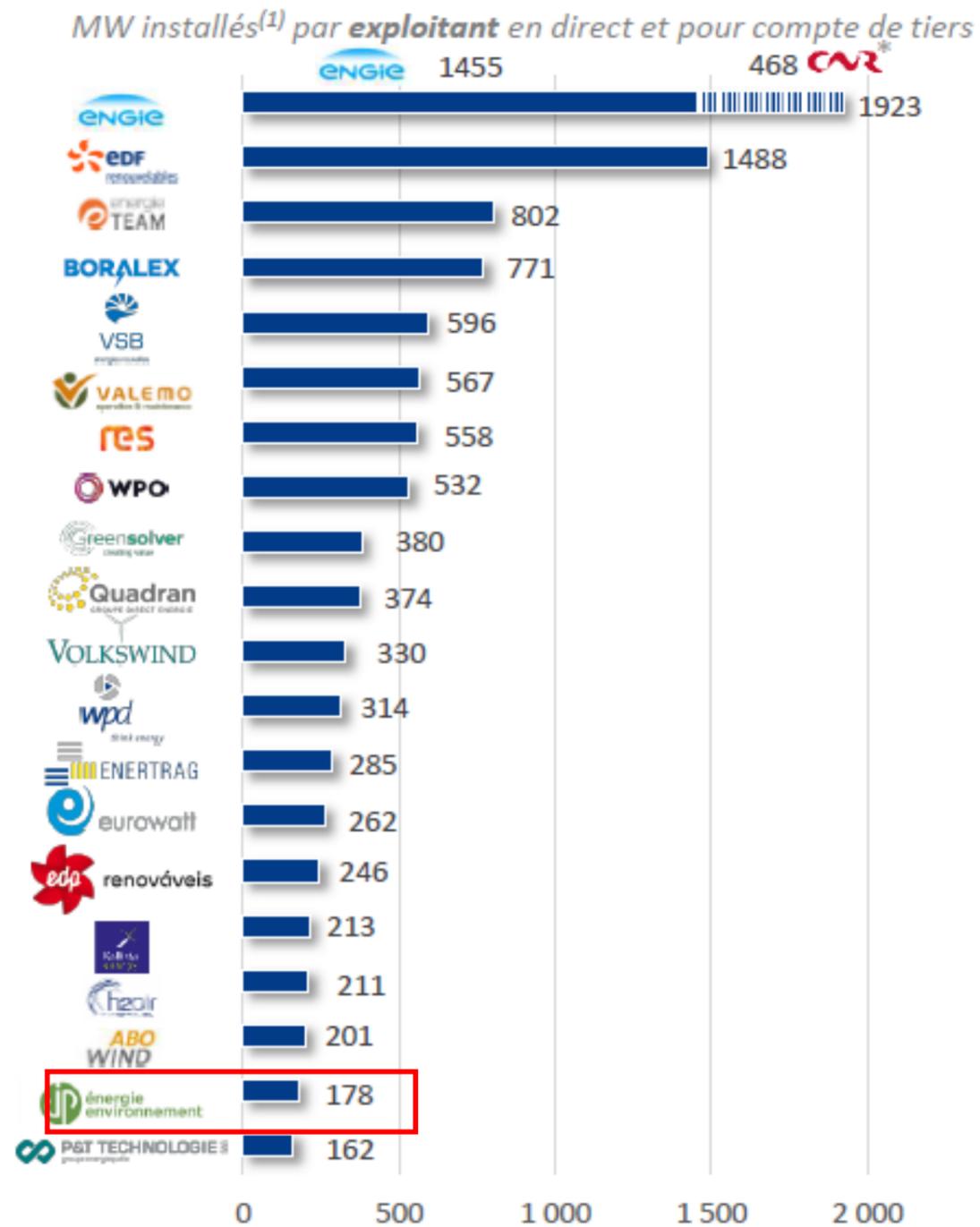


Figure 4 : Classement des principaux exploitants  
(Source : FEE, 2018)

## **Chapitre 2 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement modifié par le décret n°2018-797 du 18 septembre 2018, dans le cas d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est complété par :

- « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation » ;
- « le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 », s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation (Pièce 3C du présent DDAE).

## I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article D.181-15-2 du Code de l'environnement prévoit que le dossier de demande d'autorisation environnementale présente une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation.

L'industrie éolienne est un marché particulièrement consolidé. La maintenance est, dans la quasi-totalité des cas, assurée par les constructeurs dans le cadre de contrats de maintenance qui garantissent un niveau de disponibilité des machines à l'exploitant. Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les constructeurs qui assurent la maintenance de leurs machines pendant la phase d'exploitation du parc.

Le fournisseur de la société AUBIGNE ENERGIE sera la société NORDEX, qui fournira des éoliennes de type N133 et N131.

La société AUBIGNE ENERGIE confiera également :

- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le suivi d'exploitation à la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT ;
- La réalisation du chantier à NORDEX, via un contrat « Clés en Main » ;
- L'exploitation technique et la maintenance des éoliennes à NORDEX, via un contrat d'exploitation technique et de maintenance dont l'entrée en vigueur interviendra au plus tard le jour de la mise en service du parc éolien ou bien le jour de la date de transfert des risques aux termes du contrat « Clés en Main » (la date la plus proche prévalant).

Les capacités techniques et financières présentées ci-après sont donc celles du principal sous-traitant de la société AUBIGNE ENERGIE, à savoir JPEE.

## II. CAPACITES TECHNIQUES DE JPEE

Les équipes de JPEE interviennent à chaque étape du développement de projets, de l'évaluation du potentiel jusqu'au lancement de la construction après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires.

### II. 1. Moyens humains et matériels de la société JPEE

Les moyens humains de la société JPEE sont les suivants :

- **Président** : Jean-Louis NASS
- **Directeur Général** : Xavier NASS
- **Directeur** : Cédric DESSAILLY

- **Bureau d'études construction** : 4 personnes
- **Développement éolien** : 19 personnes
- **Exploitation maintenance** : 11 personnes
- **Développement solaire** : 9 personnes
- **Comptabilité** : 8 personnes
- **Administratif** : 11 personnes
- **Juridique** : 4 personnes

Les moyens matériels dont dispose la société JPEE sont essentiellement informatiques :

- Matériel informatique intégré pour la gestion comptable et administrative ;
- Matériel informatique propre à la gestion des parcs éoliens pour le suivi à distance des éoliennes ;
- Logiciels SIG et de gestion de données

### II. 2. Développement des projets éoliens

JPEE dispose d'un savoir-faire et d'une expérience de 17 années en développement de projets éoliens et solaires. Une équipe pluridisciplinaire (chefs de projets, ingénieurs, cartographes) est dédiée au développement de projets éoliens. JPEE s'appuie également sur un réseau fiable et expérimenté de bureaux d'études externes pour les études réglementaires des projets éoliens.

Le rôle de l'équipe développement est de prendre en considération, en amont des projets, les contraintes d'implantation, de construction et d'exploitation, les enjeux environnementaux et paysagers, les problématiques techniques et économiques et l'acceptation sociale par les populations locales, afin de proposer un projet de moindre impact en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation des territoires.

Tableau 3 : Prestataires externes auteurs de la demande d'autorisation environnementale du parc de La Marche Boisée

Volet réalisé pour le DDAE	Bureau d'étude mandaté
Acoustique	GANTHA
Paysage	AGENCE COUASNON
Ecologique	NCA ENVIRONNEMENT
Etude d'impact / EDD / DDAE	NCA ENVIRONNEMENT

### II. 3. Construction des projets éoliens

Les équipes de construction assurent la conception des parcs, la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que la construction des infrastructures de production d'électricité. Elles supervisent les chantiers et procèdent aux tests de raccordement jusqu'à la mise en service des parcs.

Pour la construction, JPEE s'appuie d'une part sur les fabricants d'aérogénérateurs reconnus internationalement pour l'achat des éoliennes et d'autre part sur les sociétés nationales et locales pour les lots génie électrique et génie civil (Vinci, Colas, Ineo, Eiffage, etc.).

JPEE assure en interne et en propre les opérations de pré-construction et de chantier :

- Sélection par appel d'offres des fournisseurs pour les trois principaux lots (génie civil, génie électrique, éoliennes) et rédaction des dossiers de consultations des entreprises ;
- Coordination des prestataires ;

- Mise en place des standards de conduite de chantier : base vie temporaire, réunions de chantier, base de parking des engins de chantier ;
- Intégration des dispositions Hygiène et Sécurité à la sélection des prestataires et contrôle du respect sur le chantier ;
- Respect des prescriptions de l'autorisation environnementale ;
- Pilotages des chantiers avec un haut niveau d'exigence environnemental et dans le respect strict du calendrier défini.

## II. 4. Exploitation et maintenance

L'exploitation et la maintenance d'un parc éolien comprend les interventions de maintenance préventive et corrective, le suivi de la performance du parc, et la gestion administrative. Un contrat de gestion couvrant tous les aspects techniques et administratifs de l'exploitation sera conclu entre Aubigné Energie et le service d'exploitation-maintenance de JPEE.

JPEE compte une équipe dédiée d'exploitation et maintenance, regroupée sous la filiale **JPEE MAINTENANCE**, constituée de 11 personnes à temps plein. JPEE MAINTENANCE s'appuie sur un réseau de sous-traitants expérimentés. Une astreinte est aussi mise en place pour assurer la disponibilité de l'exploitant les week-ends et jours fériés.

JPEE agit comme gestionnaire d'actifs, gère les contrats en cours et sous-traite la maintenance à des entreprises tierces (dont JPEE MAINTENANCE), dûment sélectionnées et partenaires de JPEE depuis plusieurs années.

De plus, JPEE s'appuie sur un contrat de sous-traitance principal avec le fabricant/turbiniériste (Nordex) qui porte sur la maintenance des éoliennes. Ce contrat est essentiel dans la mesure où le fabricant/turbiniériste assure la surveillance du bon fonctionnement de chacune des éoliennes 24h/24h et 7j/7j. Il réagit aux alarmes et exécute les réinitialisations manuelles des éoliennes ou du poste de livraison double, soit à distance par le biais du système de supervision, soit en astreinte téléphonique, soit en intervenant directement sur le site dans le cas où les défauts ne peuvent être résolus par télécommande.

Les équipes d'exploitation et de maintenance assurent :

- La supervision à distance du parc 24h/24h et 7j/7j ;
- La détection technique et le diagnostic des défaillances et mesures des capteurs ;
- La gestion des incidents ;
- L'optimisation de performance ;
- La maintenance préventive, corrective et conditionnelle, confiée au fabricant/turbiniériste via un contrat d'exploitation technique et de maintenance.

## II. 5. Choix des prestataires et sous-traitants

- En cas de recours à la sous-traitance, JPEE sélectionne ses prestataires avec soin et rigueur et garantit que chaque sous-traitant dispose des qualifications, savoir-faire et expérience nécessaires pour la mission qui lui est confiée. JPEE s'engage à ce que soient respectés tous ses engagements au titre d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- La sélection des prestataires passe par un appel d'offres ou la consultation des différentes offres :

- La maintenance des éoliennes sera assurée par le fabricant d'éoliennes (Nordex). Nordex possède une expérience de plusieurs dizaines d'années de maintenance sur plusieurs dizaines de milliers d'éoliennes de par le monde. Le contrat de maintenance est un contrat long-terme, typiquement sur une période de 5 à 15 ans.
- La maintenance du poste de livraison double sera sous-traitée à des experts de la maintenance de poste HTA (SCHNEIDER Electricité, POMMIER, EDF EN Service, SOTEC, VALEMO par ex.).
- La maintenance des voies d'accès sera assurée par des spécialistes de travaux de voiries (VINCI, COLAS).
- Les vérifications périodiques de conformités seront sous-traitées au bureau de certification classique et habilité (Bureau VERITAS, APAVE).
- Des bureaux d'études : des études pourront être effectuées sur site afin de réaliser un suivi des différents impacts du parc au regard du respect des obligations réglementaires.

## II. 6. Tâches clés de l'exploitation et de la maintenance du parc

### Hors maintenance

L'équipe de JPEE MAINTENANCE gère les activités suivantes sur chacun de ses parcs éoliens :

- Gestion de la conformité de l'installation aux normes environnementales :
  - Inspections régulières de conformité avec le régime ICPE
  - Vérifications périodiques de conformité des éléments de sécurité (notamment électricité, extincteurs, éléments de levages)
  - Etudes d'impact environnemental (notamment étude avifaune et chiroptère, étude d'impact sonore)
- Gestion des risques HSE sur la centrale
- Gestion de la co-activité sur le site
  - Mise en place d'un plan de prévention
  - Application des règles de sécurité et vérification des équipements de protection
  - Présence sur site lors des opérations le nécessitant
  - Relation avec les sapeurs-pompiers (SDIS et GRIMP) et la gendarmerie
  - Sous-traitance de la télésurveillance
- Gestion du contrat de supervision et de maintenance des éoliennes, qui comprend notamment :
  - La maintenance du balisage lumineux
  - La gestion des déchets sur site
- Gestion des contrats de maintenance sur les autres éléments de la centrale :
  - Réfection des chemins d'accès
  - Maintenance du poste de livraison double (haute-tension)
  - Inspection et maintenance des fondations
  - Inspection et maintenance des pales
- Gestion des contrats d'intégration au réseau :
  - Convention d'exploitation
  - Convention de raccordement
- Suivi des performances des centrales
- Vente d'électricité à EDF en direct ou via un agrégateur
- Relation avec les propriétaires terriens et suivi des baux emphytéotiques / conventions de servitudes

- Gestion de la relation avec les assureurs et les prêteurs
- Gestion de la relation avec les groupes de visiteurs, notamment écoles, centres de formation et promeneurs

### Maintenance

Dans le cadre de la maintenance stricte du parc, le mainteneur accomplira toutes opérations requises pour s'assurer que chaque éolienne demeure opérationnelle, en sécurité, propre, pérenne et fonctionne de manière optimale. Ceci inclut les prestations de maintenance préventive et corrective.

#### *Maintenance préventive*

Le mainteneur effectuera les opérations de maintenance préventive régulières définies par le manuel d'exploitation et de maintenance du fabricant d'éoliennes, notamment la maintenance après 3 mois de mise en service, une maintenance annuelle, ainsi qu'une maintenance détaillée tous les 4 ans. Ces opérations de maintenance préventive comprennent en particulier :

- Vérification de tous les éléments, y compris de la tour tubulaire ;
- Vérification des couples de serrage des boulons et, si nécessaire, le resserrage des boulons ;
- Vérification des niveaux d'huile ; le prélèvement et l'analyse d'échantillons d'huile ;
- Opérations de lubrification / de graissage nécessaires, dont la vidange (fourniture d'huile neuve, évacuation de l'huile usagée) ;
- Entretien électrique (nettoyage, resserrage des connexions, vérification éventuelle des temps de fermeture, disjoncteurs, etc.) ;
- Contrôle diélectrique des transformateurs ;
- Remplacement des consommables et pièces d'usure ;
- Vérification et le réglage des freins ;
- Vérification de tous les systèmes de sécurité des éoliennes, y compris les arrêts d'urgence et le système de protection contre la foudre, le cas échéant, et la prise de terre ;
- Maintien de la conformité des éoliennes avec toutes les règles de sécurité, lois et règlements applicables. Ces prestations incluent le contrôle, le test, la maintenance préventive et curative du balisage lumineux ;
- Maintenance relative au système de contrôle à distance (notamment SCADA et CMS).

#### *Maintenance corrective*

Le mainteneur interviendra en cas de dysfonctionnement du parc éolien. Il effectuera les opérations de maintenance corrective, notamment les recouplages, redémarrages, réglages, réparation ou remplacement de tout élément défectueux et ce, conformément au manuel d'utilisation du fournisseur de l'élément et aux bonnes pratiques de l'industrie. Ceci inclut notamment la maintenance corrective sur le système de supervision, le poste HT ainsi que sur les pales des éoliennes.

Ces opérations de maintenance corrective devront permettre de traiter la cause du défaut que le mainteneur s'engage à rechercher et pas simplement le défaut.

Le tableau ci-après est la synthèse des principales opérations de maintenance réalisées en conformité avec l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

## II. 7. Démantèlement des parcs éoliens

Afin d'assurer le démantèlement de ses parcs éoliens, JPEE s'appuie sur le savoir-faire de ses équipes construction et exploitation, mais aussi sur les fabricants d'aérogénérateurs reconnus internationalement pour le démantèlement des éoliennes et sur les sociétés nationales et locales expérimentées pour le démantèlement des lots génie électrique et génie civil.

JPEE assure aujourd'hui la phase de construction de ses parcs éoliens. Ses équipes d'ingénieurs conçoivent l'installation, dessinent les plans d'exécution, coordonnent les bureaux d'études spécialisés, rédigent les cahiers des charges, sélectionnent les entreprises, pilotent le chantier et réceptionnent les ouvrages. Les capacités reconnues de JPEE en construction (exemples : parc éolien du Moulin d'Emanville : 17 éoliennes, 52,2 MW / parc éolien La Chaussée Brunehaut : 6 éoliennes, 19,8 MW) seront mises au service de la déconstruction de ces mêmes parcs éoliens.

JPEE assurera en interne et en propre le suivi du démantèlement à savoir :

- La rédaction des différents cahiers des charges ;
- La sélection et la coordination des différents prestataires ;
- L'assurance de la mise en place des standards de conduite de chantier : base de vie temporaire, réunion de chantier, base de parking des engins de chantier ;
- L'intégration des dispositions hygiène et sécurité à la sélection des prestataires et contrôle du respect sur le chantier ;
- La gestion du chantier du démantèlement avec un haut niveau d'exigence environnementale et dans le respect strict du calendrier défini.
- L'assurance du démantèlement du parc et la remise en état du site conformément aux prescriptions réglementaires et aux engagements pris vis-à-vis des propriétaires, exploitants et communes.

Par ailleurs, la société JPEE, assistante à l'exploitation du projet éolien, dispose des capacités financières nécessaires pour assurer le démantèlement du parc éolien. Elles sont décrites dans la partie qui suit.

### III. CAPACITES FINANCIERES DE JPEE

#### III. 1. Montant financier d'un projet de parc éolien

L'exemple présenté ici est celui du parc éolien du Moulin d'Emanville, présenté précédemment, composé de 17 éoliennes et totalisant une puissance de 52.2 MW. Ce parc a été mis en service en octobre 2014.

Le montage financier type pour un parc éolien est défini comme suit :

- 85% de dettes
- 15% de fonds propres

Dans le cadre du parc éolien du Moulin d'Emanville, le site possède la particularité d'avoir un gisement éolien important. Le montage financier s'est réparti en 85% de dettes et 15% de fonds propres pour un financement total de l'ordre de 80 000 000 d'euros. Le plan de financement de ce projet est présenté à titre d'exemple ci-dessous :

Tableau 4 : Exemple de financement : Le Moulin d'Emanville

(Source : JPEE, 2016)

Répartition du financement	%
<b>Fonds propres</b>	<b>15 %</b>
JP Energie Environnement	60 %
Caisse des Dépôts et Consignations	30 %
PELEIA 30 (investisseurs privés)	10 %
<b>Dettes (Financement de projet)</b>	<b>85 %</b>
Natixis Energieco (arrangeur et agent)	10 %
BPI France	24 %
CIC	18 %
Auxifip	24 %
Caisse Epargne Loire Centre	10 %
Caisse Epargne Normandie	7 %
Crédit coopératif	6 %

Les banques avec lesquelles travaille JPEE sont :

- BPI France
- Caisses d'Epargne régionales
- Caisses régionales du Crédit Agricole
- CIC
- Crédit Coopératif
- Crédit Mutuel
- La NeF
- Natixis Energieco
- Palatine
- Saar LB
- Triodos
- Unifergie

#### III. 2. Eléments financiers de JPEE du Groupe NASS

Le Groupe NASS, constitué des sociétés NASS EXPANSION et JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, a investi environ 350 millions d'euros dans des projets éoliens depuis 2004 en France et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 61,95 millions d'euros en 2019.

Les sociétés NASS EXPANSION et JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, en leur qualité d'associés uniques, s'engagent à :

- Contribuer au compte courant de la société, afin de lui permettre d'assurer financièrement son activité de développement, puis son activité d'exploitation, ainsi que les obligations liées à la réglementation des installations classées du parc éolien notamment en cas de cessation éventuelle de l'exploitation de ce parc ;
- Fournir les sommes nécessaires pour constituer l'apport personnel qui pourrait être demandé par la banque dans le cadre du financement ;
- Faire en sorte que la société dispose des moyens nécessaires et de la trésorerie suffisante pour la construction et l'exploitation de son projet éolien, en particulier pour financer l'investissement correspondant estimé à 19 967 912 €, si la Société devait ne pas obtenir de financement bancaire.

En **Annexe 3** est consultable **une lettre d'engagement** de soutien financier et technique des sociétés NASS EXPANSION et JP ENERGIE ENVIRONNEMENT à la société AUBIGNE ENERGIE.

En **Annexe 4** est consultable un extrait des **comptes consolidés** du GROUPE NASS au 31 décembre 2019.

#### III. 3. Description du montage financier du parc éolien de La Marche Boisée

Comme l'indique le Syndicat des Energies Renouvelables dans son courrier du 9 juillet 2012 relatif aux règles ICPE applicables au parc éolien :

« Le calendrier de l'investissement et des charges financières constitue une spécificité de la profession. En effet, la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service de l'installation. Les charges d'exploitations sont très faibles par rapport à l'investissement initial et très prévisible dans leur montant et dans leur récurrence. On estime en effet que sur un parc standard les charges d'exploitation, taxes comprises, s'élèvent à environ 30% du chiffre d'affaires annuel. La difficulté, pour l'exploitant éolien, consiste donc à réaliser l'investissement initial et non à assurer une assiette financière suffisante pour l'exploitation car celle-ci est garantie par les revenus des parcs. »

Cet investissement initial est cependant assez aisé à obtenir car les banques considèrent le risque de faillite des sociétés porteuses de projets éoliens comme très faible, étant donné que le productible du parc éolien est déterminé systématiquement via des études de vent.

Le financement est conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet. Une société de projet ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire. Ainsi, si la capacité de réaliser l'investissement initial est une preuve importante de la capacité financière nécessaire à son exploitation, celle-ci ne peut être rapportée qu'après l'obtention de l'autorisation.

La particularité des installations de production d'électricité d'origine éolienne réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

L'investissement total du parc éolien de La Marche Boisée, composé de 4 éoliennes d'une puissance totale de 18 MW sera d'environ 23,7 millions d'euros, dont 21 millions d'euros environ seront financés par emprunt bancaire.

La capacité de réaliser l'investissement initial est, à elle seule, une preuve importante de la capacité financière nécessaire à l'exploitation du parc éolien (la banque acceptant de financer 85% des coûts de construction uniquement avec la garantie d'une rentabilité suffisante), mais elle reste néanmoins subordonnée à l'obtention des autorisations administratives (Autorisation Environnementale).

En **Annexe 5** est consultable une **lettre d'intérêt de la part de la Caisse d'Epargne Normandie** pour le financement du projet éolien de La Marche Boisée.

### III. 4. Plan d'affaire prévisionnel du parc éolien de La Marche Boisée

Des études de vent sont de plus réalisées tout au long de la vie du projet, permettant ainsi d'estimer la production minimale du parc éolien à 38,1 GWh/an, pour une puissance totale comprise de 18 MW.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires, correspondant à la vente de l'électricité produite par le parc éolien de La Marche Boisée, peut être estimé de manière fiable à 2,36 millions d'euros pour la première année d'exploitation complète (2025). Il permettra de couvrir les charges (maintenance, gestion, assurance, etc.) et le service de la dette, mais aussi de dégager une trésorerie positive chaque année. Les charges d'exploitation sont estimées à 679 949 € par an en moyenne, hors impôts et remboursement bancaire.

Le plan d'affaires (business plan) prévisionnel présenté en page suivante, démontre la capacité de la société d'exploitation Aubigné Energie à générer du bénéfice et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement, notamment le respect des intérêts visés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement.

### III. 5. Assurance

La société Aubigné Energie souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile (RC) qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle. Les garanties seront accordées pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

Les assurances Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage (RCMO) et Tous Risques Montage Essais (TRME) prendront effet dès le démarrage des travaux et prennent fin le jour de la réception-livraison des ouvrages.

Concernant les assurances en tant qu'exploitant (Tous Risques Exploitation – TRE et Responsabilité Civile Exploitation – RCE), celles-ci prendront effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 euros, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

Tableau 5 : Business plan / plan d'affaire simplifié du projet éolien de La Marche Boisée

(Source : JPe)

**Caractéristiques**

	Nb éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures ETP	en € / MW	en €
Parc	4	18	2 115	1 318 275	23 728 951
Tarif éolien (€/MWh)	6,2				
Taux emprunt	2,00%				
Durée emprunt	18 ans				
% de fonds propres	15,85%				
Mise en service	2025				
Durée d'observation économique	20 ans				

**Plan d'affaire prévisionnel du projet**

Année	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2026	01/10/2027	30/09/2028	30/09/2029	30/09/2030	01/10/2031	30/09/2032	30/09/2033	30/09/2034	01/10/2035	30/09/2036	30/09/2037	30/09/2038	01/10/2039	30/09/2040	30/09/2041	30/09/2042	01/10/2043	30/09/2044
<b>Chiffre d'affaires</b>																					
Ventes Production Energie Eolienne	2 360 340	2 383 943	2 407 783	2 431 861	2 456 179	2 480 741	2 505 548	2 530 604	2 555 910	2 581 469	2 607 284	2 633 357	2 659 690	2 686 287	2 713 150	2 740 281	2 767 684	2 795 361	2 823 315	2 851 548	
cts / kWh	6,20	6,26	6,32	6,39	6,45	6,52	6,58	6,65	6,71	6,78	6,85	6,92	6,99	7,06	7,13	7,20	7,27	7,34	7,42	7,49	
rendement (h)	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	2 115	
production (kWh)	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	38 070 000	
Produits d'exploitation	-	2 360 340	2 383 943	2 407 783	2 431 861	2 456 179	2 480 741	2 505 548	2 530 604	2 555 910	2 581 469	2 607 284	2 633 357	2 659 690	2 686 287	2 713 150	2 740 281	2 767 684	2 795 361	2 823 315	2 851 548
<b>Coûts opérationnels</b>																					
Total des charges d'exploitation	-546 293	-520 561	-525 058	-612 160	-617 308	-622 507	-662 003	-667 371	-673 071	-678 828	-684 930	-726 001	-732 287	-738 637	-745 348	-746 526	-764 793	-771 518	-778 620	-785 169	
Valeur ajoutée	-	1 814 047	1 863 382	1 882 724	1 819 701	1 838 871	1 858 234	1 843 545	1 863 233	1 882 839	1 902 641	1 922 354	1 907 356	1 927 403	1 947 650	1 967 802	1 993 755	2 002 891	2 023 843	2 044 694	2 066 379
CVAE	-	-7 629	-7 803	-7 981	-7 883	-8 067	-8 254	-8 296	-8 489	-8 685	-8 885	-9 088	-9 134	-9 345	-9 559	-9 776	-10 025	-10 196	-10 428	-10 664	-10 908
CFE	-	-7 941	-8 021	-8 101	-8 182	-8 264	-8 346	-8 430	-8 514	-8 599	-8 685	-8 772	-8 860	-8 948	-9 038	-9 128	-9 219	-9 312	-9 405	-9 499	-9 594
IFER	-	-142 758	-144 186	-145 627	-147 084	-148 555	-150 040	-151 540	-153 056	-154 586	-156 132	-157 694	-159 271	-160 863	-162 472	-164 097	-165 738	-167 395	-169 069	-170 760	-172 467
C3S	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe foncière	-	-4 225	-4 267	-4 310	-4 316	-4 459	-4 604	-4 750	-4 897	-5 046	-5 197	-5 349	-5 502	-5 657	-5 814	-5 972	-6 132	-6 293	-6 456	-6 620	-6 787
Autres Taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent brut d'exploitation	-	1 651 494	1 699 106	1 716 706	1 642 236	1 659 527	1 676 990	1 660 529	1 678 277	1 695 922	1 713 742	1 731 452	1 714 589	1 732 589	1 750 768	1 768 829	1 792 642	1 799 695	1 818 486	1 837 151	1 856 624
Dot/amort. immob. corporelles	-	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048	-1 202 048
Résultat d'exploitation	-	449 446	497 059	514 658	440 189	457 480	474 942	458 482	476 230	493 874	511 695	529 404	512 541	530 542	548 721	566 781	590 594	597 648	616 438	635 104	654 576
Résultat financier	-	-500 601	-482 601	-459 034	-435 160	-411 564	-387 326	-360 118	-333 370	-305 860	-278 373	-248 837	-219 323	-189 767	-160 249	-129 436	-99 124	-69 078	-45 305	-41 514	-34 014
Résultat courant avant impôt	-	-51 155	14 458	55 624	5 028	45 916	87 616	98 364	142 860	188 014	233 322	280 567	293 218	340 775	388 471	437 345	491 470	528 570	571 133	593 589	620 562
Résultat net	-	-51 155	10 410	40 049	3 620	33 060	63 083	70 822	102 859	135 370	167 992	202 008	211 117	245 358	279 699	314 888	353 858	380 571	411 216	427 384	446 805
Dot/amort. immob. corporelles	-	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048	1 202 048
CAF	-	1 150 893	1 212 457	1 242 097	1 205 668	1 235 107	1 265 131	1 272 869	1 304 906	1 337 418	1 370 040	1 404 055	1 413 164	1 447 405	1 481 747	1 516 935	1 555 906	1 582 618	1 613 263	1 629 432	1 648 853

**Echéancier de la dette bancaire**

CUMUL	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2026	01/10/2027	30/09/2028	30/09/2029	30/09/2030	01/10/2031	30/09/2032	30/09/2033	30/09/2034	01/10/2035	30/09/2036	30/09/2037	30/09/2038	01/10/2039	30/09/2040	30/09/2041	30/09/2042	01/10/2043
N° période	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Capital restant dû	19 967 781	18 992 849	17 959 324	16 889 007	15 861 859	14 799 398	13 701 614	12 595 834	11 452 746	10 271 700	9 052 371	7 792 907	6 534 902	5 278 559	3 993 089	2 677 699	1 328 290	-45 317	-300 712	-300 712
Echéances	1 377 348	1 417 940	1 432 416	1 367 874	1 382 089	1 396 446	1 381 276	1 395 878	1 410 369	1 425 003	1 439 517	1 412 532	1 385 374	1 389 116	1 392 431	1 399 518	1 396 171	256 686	-	-
Intérêts	402 416	384 416	362 099	340 725	319 629	298 662	275 496	252 790	229 322	205 675	180 053	154 526	129 031	103 646	77 041	50 110	22 564	1 291	-	-
remb. Capital	974 932	1 033 525	1 070 317	1 027 149	1 062 461	1 097 784	1 105 780	1 143 088	1 181 047	1 219 329	1 259 464	1 258 005	1 256 343	1 285 470	1 315 390	1 349 409	1 373 607	255 395	-	-

## ANNEXES

*Annexe 1 : Extraits Kbis de la SAS AUBIGNE ENERGIE*

*Annexe 2 : Lettre d'engagement de paiement*

*Annexe 3 : Lettre d'engagement de la société mère*

*Annexe 4 : États financiers consolidés du Groupe Nass*

*Annexe 5 : Lettre d'intérêt de la Caisse d'Epargne Normandie*

## **Annexe 1 : Extraits Kbis de la SAS AUBIGNE ENERGIE**

**Greffes du Tribunal de Commerce de Caen**

Palais de Justice, Place Gambetta, Cs 55445  
14054 Caen Cedex 4

N° de gestion 2021B00207



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 10 février 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	893 716 001 R.C.S. Caen
<i>Date d'immatriculation</i>	08/02/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>AUBIGNE ENERGIE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	12 Rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest
<i>Activités principales</i>	La production d'énergie à partir de tous moyens, les investissements dans tous projets permettant la réalisation de cet objet.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 08/02/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

<i>Dénomination</i>	<b>JP ENERGIE ENVIRONNEMENT</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	12 Rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	410 943 948 RCS Caen

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	12 Rue Martin Luther King 14280 Saint-Contest
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La production d'énergie à partir de tous moyens, les investissements dans tous projets permettant la réalisation de cet objet.
<i>Date de commencement d'activité</i>	18/01/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## **Annexe 2 : Lettre d'engagement de paiement**

**Objet : Lettre d'engagement de paiement**

La société AUBIGNE ENERGIE, représentée par son Président, la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, elle-même représentée par son Président, la société NASS EXPANSION, elle-même représentée par M. Mathieu BONNET, agissant en vertu d'un pouvoir délivré le 20 septembre 2020, s'engage à payer :

- Les frais relatif à la publication d'un avis de l'enquête publique selon les modalités prévues à l'article R. 123-11 du Code de l'environnement ;
- Les frais afférents au déroulement de l'enquête publique, ainsi que les frais entraînés par la mise à disposition du commissaire enquêteur et des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête, conformément aux dispositions de l'article L. 123-18 du Code de l'environnement.

Nantes, le 18 mai 2022,

La société AUBIGNE ENERGIE,  
Représentée par son Président,  
La société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT,  
Elle-même représentée par son Président,  
La société NASS EXPANSION,  
Elle-même représentée par M. Mathieu BONNET



## **Annexe 3 : Lettre d'engagement de la société mère**



12, rue Martin Luther King,  
14208 Saint-Contest, France  
[contact@groupenass.com](mailto:contact@groupenass.com)

### Lettre d'engagement

(soumise aux dispositions de l'article 2322 du Code civil)

AUBIGNE ENERGIE  
12, rue Martin Luther King  
14280 Saint-Contest

Nantes, le 18 mai 2022

Objet : Soutien des sociétés NASS EXPANSION et JP ENERGIE ENVIRONNEMENT à la société AUBIGNE ENERGIE portant sur le dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale, la réalisation et l'exploitation du Parc Eolien de La Marche Boisée (79) et sur la cessation éventuelle de ladite exploitation et la remise en état du site

Les soussignées :

- NASS EXPANSION, société par actions simplifiée au capital social de 1 105 400 € dont le siège social est situé 12, rue Martin Luther King à Saint-Contest (14280), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 421 197 484 – représentée par Monsieur Mathieu BONNET, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'un pouvoir – elle-même détenant 100% du capital de la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT ;
- JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, société par actions simplifiée au capital social de 2 245 000 € dont le siège social est situé 12, rue Martin Luther King à Saint-Contest (14280), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 410 943 948 – représentée par Monsieur Mathieu BONNET, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'un pouvoir – elle-même détenant 100% du capital social et des droits de vote de la société AUBIGNE ENERGIE, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 € dont le siège social est situé 12, rue Martin Luther King à Saint-Contest (14280), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 893 716 001 (la « Société »),

étant précisé que la Société est le véhicule constitué par la société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, avec un objet social dédié aux fins exclusives du développement, de l'aménagement, du financement, de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien de 18 MW de puissance maximale, situé sur le territoire de la commune d'Aubigné (79), représentant un investissement estimé à 23,7 millions €,



Société NASS Expansion • siège social • 12, rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest, France  
T +33 (0)2.31.43.70.00 • Société par actions simplifiée au capital de 1 105 400 euros, RCS CAEN 421 197 484

confirment par la présente le soutien technique et financier déjà apporté à la Société et s'engagent, selon les termes et conditions de la présente, à continuer à mettre à la disposition de la Société les capacités techniques et financières dont elles disposent, avec les sociétés du groupe NASS, afin que la Société puisse mener à bien son projet et assumer l'ensemble des exigences susceptibles de découler du respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement dans le cadre de la construction et de l'exploitation de ce projet, de la cessation éventuelle de l'exploitation et de la remise en état du site (article L. 512-6-1 du même Code).

Plus précisément, le soutien apporté serait le suivant :

#### (i) Soutien technique

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT exploite en France 12 parcs éoliens et 76 centrales solaires, pour un total de 264 MW de capacité installée (chiffres au 31 décembre 2020).

En l'espèce, JP ENERGIE ENVIRONNEMENT s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts afin que la Société soit en mesure de procéder à la préparation de l'ensemble des accords de fourniture et de prestations pour la construction et l'exploitation du projet.

Enfin, JP ENERGIE ENVIRONNEMENT prendra les mesures techniques nécessaires en vue du démantèlement de cette installation conformément à la réglementation applicable.

#### (ii) Soutien financier

Le groupe NASS constitué notamment des sociétés NASS EXPANSION et JP ENERGIE ENVIRONNEMENT a investi environ 350 000 000 euros dans des projets éoliens depuis 2004 en France et réalisé un chiffre d'affaires consolidé d'environ 61 900 000 euros au 31 décembre 2019.

Au cas d'espèce, les sociétés NASS EXPANSION et JP ENERGIE ENVIRONNEMENT s'engagent à :

- contribuer au compte courant de la Société, afin de lui permettre d'assurer financièrement son activité de développement, puis son activité d'exploitation, ainsi que les obligations liées à la réglementation des installations classées du parc éolien notamment en cas de cessation éventuelle de l'exploitation de ce parc ;
- fournir les sommes nécessaires pour constituer l'apport personnel qui pourrait être demandé par la banque dans le cadre du financement ;
- faire en sorte que la Société dispose des moyens nécessaires et de la trésorerie suffisante pour la construction et l'exploitation de son projet éolien, en particulier pour



Société NASS Expansion • siège social • 12, rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest, France  
T +33 (0)2.31.43.70.00 • Société par actions simplifiée au capital de 1 105 400 euros, RCS CAEN 421 197 484



financer l'investissement correspondant estimé à 23,7 millions € si la Société devait ne pas obtenir de financement bancaire.

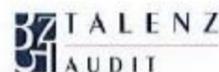
Les sociétés soussignées déclarent:

- (a) qu'elles sont légalement constituées et immatriculées conformément au droit français ;
- (b) qu'elles ont obtenu toutes les autorisations de la part de leurs organes sociaux afin de lui conférer le pouvoir de signer la présente lettre d'engagement ; et
- (c) qu'elles ne sont pas parties (en tant que débiteur) à des procédures collectives ou à tout accord avec ses créanciers en vue de la prévention ou de la résolution de difficultés (*mandat ad hoc, conciliation*) ni à aucune procédure de liquidation, de faillite ou d'insolvabilité les concernant elles ou la Société.
- (d) qu'elles ont une parfaite connaissance de la situation financière, juridique, fiscale et comptable de la Société et de la réglementation applicable notamment issue du code de l'environnement.

**JP ENERGIE ENVIRONNEMENT**  
représentée par M. Mathieu BONNET

**NASS EXPANSION**  
représentée par M. Mathieu BONNET

## **Annexe 4 : États financiers consolidés du Groupe Nass**



SAS FIDORG AUDIT  
Immeuble Le Trifide  
18 Rue Claude Bloch  
14050 CAEN Cedex 4



HJ Audit & Conseils  
24 Rue du Quadrant  
Bat Gallée  
14123 FLEURY SUR ORNE

## GROUPE NASS

12, RUE MARTIN LUTHER KING  
14280 SAINT-CONTEST

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Groupe NASS

Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019

### 1 Etats financiers consolidés

#### 1.1 Actif et Passif

Bilan actif consolidé	Valeurs brutes	Amort. / Dép.	31/12/2019	31/12/2018	Var. K€	Notes
Capital souscrit non appelé						
Ecart d'acquisition	13 956	-2 214	11 742	12 697	-955	4.3.1
Immobilisations incorporelles	2 303	-636	1 668	1 661	7	4.3.2
Immobilisations corporelles	425 788	-129 687	296 102	278 941	17 161	4.3.3
Immobilisations financières	10 472	-2 912	7 560	8 911	-1 350	4.3.4
<b>Actif immobilisé</b>	<b>452 520</b>	<b>-135 448</b>	<b>317 072</b>	<b>302 209</b>	<b>14 862</b>	
Stocks et en-cours	18 603	0	18 603	17 255	1 348	4.3.5
Clients et comptes rattachés	14 645	-357	14 288	16 171	-1 883	4.3.6
Impôts différés - actif	1 200	0	1 200	1 034	166	4.3.8
Autres créances et comptes de régul.	20 037	-183	19 855	18 475	3 380	4.3.6 & 7
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	4.3.9
Disponibilités	35 522	0	35 522	37 902	-2 380	4.3.9
<b>Actif circulant</b>	<b>90 007</b>	<b>-540</b>	<b>89 467</b>	<b>88 836</b>	<b>631</b>	
<b>Total Actif</b>	<b>542 527</b>	<b>-135 988</b>	<b>406 539</b>	<b>391 045</b>	<b>15 493</b>	

Bilan passif consolidé	31/12/2019	31/12/2018	Var. K€	Notes
Capital	1 105	1 105	0	
Primes liées au capital			0	
Primes liées au capital	717	717	0	
Réserves	34 405	16 863	17 542	
Résultat net (Part du groupe)	16 094	19 394	-3 300	
Capitaux propres (Part du groupe)	52 322	38 080	14 242	1.4 & 4.3.10
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>48 622</b>	<b>43 570</b>	<b>5 053</b>	
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>100 944</b>	<b>81 649</b>	<b>19 295</b>	
Ecart d'acquisition passif	0	0	0	
Provisions pour risques et charges	4 768	4 836	-68	4.3.11
Impôts différés - passif	5 204	5 714	-510	4.3.12
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>9 972</b>	<b>10 550</b>	<b>-578</b>	
Dettes financières	269 249	265 067	4 181	4.3.13
Fournisseurs et comptes rattachés	6 973	6 785	187	4.3.14
Autres dettes et comptes de régul.	19 401	26 994	-7 592	4.3.14
Dettes	295 623	298 846	-3 224	
<b>Total Passif</b>	<b>406 539</b>	<b>391 045</b>	<b>15 493</b>	

Certifié Conforme  
Le Commissaire Aux Comptes

In Extenso

4

**Groupe NASS**

Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019

**1.2 Compte de résultat**

Compte de résultat - K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation	Notes
Chiffre d'affaires	61 953	49 724	12 229	4.3.16
Autres produits d'exploitation	5 135	8 876	-3 741	4.3.18
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>67 089</b>	<b>58 600</b>	<b>8 488</b>	
Achats consommés	-5 391	-3 424	-1 967	
Charges externes	-13 877	-12 967	-910	4.3.19
Impôts et taxes	-2 919	-2 408	-510	
Charges de personnel	-5 812	-4 893	-1 120	
Dotations aux amort., dépréc. et provisions	-20 244	-18 041	-2 203	4.3.17
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-48 244</b>	<b>-41 533</b>	<b>-6 711</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>18 845</b>	<b>17 067</b>	<b>1 778</b>	
Produits financiers	1 534	1 358	176	
Charges financières	-10 358	-9 504	-854	
<b>Résultat financier</b>	<b>-8 824</b>	<b>-8 146</b>	<b>-678</b>	4.3.20
<b>Résultat courant avant résultat exceptionnel</b>	<b>10 022</b>	<b>8 922</b>	<b>1 100</b>	
Produits exceptionnels	27 071	17 901	9 170	
Charges exceptionnelles	-11 376	-1 586	-9 790	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>15 695</b>	<b>16 315</b>	<b>-620</b>	4.3.21
Impôts sur les résultats	-4 817	-3 925	-891	4.3.22 & 23
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>20 900</b>	<b>21 311</b>	<b>-412</b>	
Impact net des écarts d'acquisition	-334	58	-392	4.2.1
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>20 566</b>	<b>21 369</b>	<b>-804</b>	
Intérêts minoritaires	4 471	1 975	2 496	
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>16 094</b>	<b>19 394</b>	<b>-3 300</b>	
Nombre de titres émis à la clôture	5 527	5 527		
<b>Résultat net dilué par action (en K€)</b>	<b>2,912</b>	<b>3,509</b>	<b>-0,597</b>	
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	5 527	5 527		
<b>Résultat net dilué par action (en K€)</b>	<b>2,912</b>	<b>3,509</b>	<b>-0,597</b>	

 Certifié Conforme  
 Le Commissaire Aux Comptes

In Extenso

5

**Groupe NASS**

Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019

**1.3 Tableau des flux de trésorerie**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net total des entités consolidées</b>	<b>20 566</b>	<b>21 369</b>
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	19 764	16 899
Variation de l'impôt différé	-677	415
Élimination des plus ou moins valeurs de cessions d'actifs	-14 384	-15 624
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>25 258</b>	<b>23 060</b>
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1 745	1 317
Décomposition :		
<i>Variation nette des stocks</i>	-1 348	-2 529
<i>Variation nette des clients et comptes rattachés</i>	1 883	-2 660
<i>Variation nette des autres postes d'actifs</i>	-1 092	916
<i>Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés</i>	187	-793
<i>Variation nette des autres postes du passif</i>	2 113	6 382
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>27 013</b>	<b>24 377</b>
Acquisitions d'immobilisations	-44 167	-32 719
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	-100	-53
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-37 188	-32 970
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>	-21	-94
<i>Acquisitions autres immobilisations financières</i>	-161	-2 723
<i>Dettes sur acquisitions d'immobilisations</i>	-5 696	3 121
Cessions d'immobilisations	659	415
Réduction des autres immobilisations financières	1 743	2 835
Incidence des variations de périmètre	12 563	10 228
<i>(-) Acquisition de titres consolidés</i>	-8 283	-11 683
<i>(-) Trésorerie/endettement sortant / sortie de périmètre</i>	-151	
<i>(+/-) Trésorerie/endettement acquis / restructurations</i>	-5 510	5 539
<i>Produits de cessions titres de participation consolidés</i>	24 506	16 372
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>-29 202</b>	<b>-19 441</b>
Émissions d'emprunts	38 819	47 649
Remboursements d'emprunts	-27 802	-31 553
Dividendes versés des filiales	-1 069	-1 015
Dividendes versés de la société mère	-1 429	-1 702
Augmentations / réductions de capital	-2 608	-1 030
<b>FLUX NET DE TRÉSO. GÉNÉRE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)</b>	<b>5 912</b>	<b>12 348</b>
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>3 724</b>	<b>17 284</b>
Trésorerie : ouverture	30 505	13 220
Trésorerie : clôture	<b>34 228</b>	<b>30 505</b>

 Certifié Conforme  
 Le Commissaire Aux Comptes

In Extenso

6

**Groupe NASS**

Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019

**1.4 Variation des capitaux propres**

Variation des capitaux propres consolidés	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et report à nouveau	Réserves de consolidation groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
<b>Solde 31/12/2017</b>	1 105	717	6 500	7 208	4 983	20 394	54 616
Entrées de périmètre				-1		-1	
Affectation du résultat N-1			1 979	2 910	-4 963	26	-1 015
Distribution brut versé			-1 729			-1 729	
Var. de capital en numéraire et souscrip							-2 015
<b>Résultat</b>					19 394	19 394	1 975
Autres variations de périmètre							-9 992
Variation de taux d'intérêt							-9 992
Sorties de périmètre							
Autres				-5		-5	2
<b>Solde 31/12/2018</b>	1 105	717	6 750	10 113	19 394	38 080	43 570
Entrées de périmètre							
Affectation du résultat N-1			5 542	13 430	-19 394	-422	-647
Distribution brut versé			-1 429			-1 429	
Var. de capital en numéraire et souscrip							-2 466
<b>Résultat</b>					16 094	16 094	4 471
Autres variations de périmètre							3 683
Autres				-1		-1	1
<b>Solde 31/12/2019</b>	1 105	717	10 864	23 542	16 094	52 323	48 522

 Certifié Conforme  
 Le Commissaire Aux Comptes

**In Extenso**

7

**Groupe NASS**

Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019

**1.5 Tableaux de passage entre les comptes sociaux et les comptes consolidés**
**Passage du résultat en K€**

31/12/2019

<b>Résultat sociaux</b>	<b>33 571</b>
Elimination des cessions internes d'immobilisations	-107
Elimination des cessions internes de titres	18
Elimination des provisions réglementées (Liasse)	9
Ecritures de présentation	17
Homogénéisation d'amortissement	-21
Retraitement du crédit-bail	-1 197
Engagement retraite	-34
Neutralisation de +/- value de fusion	-4 698
Neutralisation de +/- value de cession ou dilution	-6 288
Impacts fiscalité différée	677
<b>Résultat retraité</b>	<b>21 948</b>
Elimination des provisions intra groupes	1767
Elimination des provisions intra groupes (Titres)	575
Elimination des dividendes des entités consolidées	-3 330
<b>Résultat après élim. Des opérations internes</b>	<b>20 900</b>
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>-334</b>
<b>Résultat total</b>	<b>20 566</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 471</b>
<b>Résultat consolidé part du groupe</b>	<b>16 094</b>

 Certifié Conforme  
 Le Commissaire Aux Comptes

**In Extenso**

8

**Groupe NASS** Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019**2 Faits majeurs**

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe NASS a mis en exploitation le parc solaire BELECTRIC PV9 (4.86 MW). Le parc éolien de BRINAY (18 MW), ainsi que les parcs solaires de THENON (13 MW), LABARDE (59 MW) sont en cours de construction durant l'exercice 31.12.2019.

Le GROUPE NASS a signé un accord de partenariat avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en 2018. Cet accord se traduit par l'entrée de la CDC au capital des principaux parcs éoliens et solaires à un taux de détention maximum de 49%.

**Certifié Conforme**  
Le Commissaire Aux Comptes

---

**In Extenso**

9

**Groupe NASS** Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2019**3 Activités**

Les activités du Groupe NASS s'axent autour des secteurs suivants :

- La production d'énergies renouvelables ;
- La promotion immobilière ;
- L'investissement industriel dans les territoires d'Outre-Mer.

**Certifié Conforme**  
Le Commissaire Aux Comptes

---

**In Extenso**

10

## **Annexe 5 : Lettre d'intérêt de la Caisse d'Epargne Normandie**



Rouen, le 16 mai 2022

GROUPE JPEE  
A l'attention de M. Xavier NASS

Objet : Lettre d'intérêt pour le financement du projet de parc Eolien situé sur la commune de AUBIGNE (79110 – Deux Sèvres)

Le groupe JPEE est un producteur en énergie renouvelable de référence, client important de notre établissement depuis plusieurs années. Le Groupe JPEE a démontré de manière récurrente sa capacité à structurer, développer, exploiter des projets de production d'électricité issue d'énergie renouvelable.

Nous notons que les équipes de JPEE sont toujours réactives et professionnelles sur la gestion des projets et la relation avec notre établissement.

A ce titre, la Caisse d'Epargne Normandie tient à vous confirmer son entière satisfaction dans l'accompagnement bancaire des projets du Groupe JPEE et nous vous confirmons notre volonté de poursuivre cette relation de financeur pour les prochains projets d'énergie renouvelable en France.

Fort des premiers éléments communiqués, à savoir :

- ✓ Réalisation de parc éolien d'une puissance totale de 18 MW, composé de trois éoliennes N133 de 4.8MW et d'une éolienne N131 de 3.6MW ;
- ✓ Investissement total de 23,7 millions d'euros environ, financé par emprunt bancaire à hauteur de 21 millions d'euros environ.

Nous vous confirmons l'intérêt que nous portons au financement de ce projet porté par la SAS AUBIGNE ENERGIE.

La présente lettre établie sur demande et remise à JPEE, constitue une lettre d'intérêt et ne doit pas, à ce stade, être considérée comme une offre ou un engagement d'assurer tout ou partie du financement du projet.

Toute offre de financement de notre établissement reste soumise à une finalisation des *Due Diligences* usuelles devant être effectuées, à l'accord du Comité des Engagements, et à la mise en place d'une documentation juridique et de garanties satisfaisantes pour notre établissement.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Pascal FRISE  
Responsable d'Affaires Ingénierie Financière  
Direction de l'Ingénierie Financière